

AVIS PUBLIC 2024-035

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **8 juillet 2024 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2024-009 visant le 463, 5^e Avenue, Val-des-Sources.

Nature et effets :

- Autoriser une marge de recul latérale de 0.68m au lieu de 1.00m pour un bâtiment complémentaire tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 74-R issue du règlement de zonage 2006-116.
- Autoriser une marge de recul avec le bâtiment principal de 1.45m au lieu de 2.00m pour un bâtiment complémentaire tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 74-R issue du règlement de zonage 2006-116.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au adm.mun@valdessources.ca .

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 13^e jour de juin 2024.


Georges-André Gagné
Directeur général et greffier